

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2025
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq et cinq mai à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 29 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15
------------------------------------	--

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, PANSART Daniel, TEFFAINE Sylvianne, LEJART Frédéric, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, CICEREN Liliane, BAUDUCEL Alice, TRONET Jean-Yves et RUELLAN Sébastien.

Absent(s) excusé(s) : Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Sylvianne TEFFAINE)

Le Conseil nomme Daniel PANSART en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation PV du Conseil Municipal du 07 avril 2025
- 2 – DIA – 15 Rue du Bos
- 3 – Décision Modificative n°1
- 4 – Révision des loyers 4 et 7
- 5 – Mise en œuvre du fond de concours pour le parc roulant du SDIS 22

<p>DELIBERATION 2025-044 PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025 APPROBATION</p>

Afin d'assurer l'information du public, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle a été arrêté le procès-verbal est publiée sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de Noyal et un exemplaire papier est mis à la disposition du public. L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

DELIBERATION 2025-045
URBANISME
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Maître Nicolas ROBERT, notaire à Yffiniac, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner à la commune de Noyal pour savoir si elle désirait préempter le bien situé 15 Rue du Bos, cadastré AB 45, d'une superficie de 895 m² :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur cette vente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

FINANCES COMMUNALES
VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Suite à la visite et la réception de l'avis des Domaines, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différentes offres et estimations reçues concernant le bâtiment de l'ancien presbytère. Il explique les différents critères pris en compte par Mr SCULO des Domaines pour parvenir à cette estimation (ventes de logements dans des communes avoisinantes, loyers des logements actuels...). Il montre un récapitulatif des propositions reçues par différents organismes (notaire, agent immobilier ou particuliers). La discussion s'engage sur les montants des propositions, les critères retenus, la forme de la mise en vente (communication) et le devenir de la bibliothèque municipale. Monsieur le Maire va prendre contact avec Maitre GOUR pour préciser les modalités et le cahier des charges pour la vente.

**DELIBERATIONS 2025-046
FINANCES COMMUNALES
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire soumet le projet de décision modificative n°1-2025 du budget communal.

Chap.	Compte	Désignation	Montant
I – D	10226	Taxe d'aménagement (remboursement trop perçu)	+ 500,00 €
I – D	2111	Terrains nus	- 500,00 €
I – D	20415331	Biens mobiliers, matériel et études	+ 1 500,00 €
I – D	2041581	Biens mobiliers, matériel et études	- 1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n°1-2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document concernant cette affaire

**DELIBERATION 2025-047
FINANCES COMMUNALES
REVISIONS DES LOYERS COMMUNAUX**

Suite à la parution de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2024, Monsieur le Maire propose de réviser les loyers 4 et 7 à partir de juin 2025.

Logement	Montant mensuel du loyer	Montant proposé	Date d'effet
<u>Logement 4</u>	$(236 \text{ €} \times 4^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2024)$ $/ 4^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2024 \text{ €}$ $(236 * 144,64) / 142,06 = 240,2860$	240,00 €	Augmentation au 01/06/2025
<u>Logement 7</u>	$(292 \text{ €} \times 4^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2024)$ $/ 4^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2025$ $(292 * 144,51) / 141,03 = 299,2052$	299,00 €	Augmentation au 01/06/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de valider le loyer du logement n°4 de l'ancien presbytère pour un montant mensuel de 240,00 €

- **DECIDE** de valider le loyer du logement n°7 de l'ancien presbytère pour un montant mensuel de 299,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION 2025-048
AFFAIRES COMMUNALES
CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS DE CONCOURS POUR LE PARC
ROULANT DU SDIS 22 – EXERCICES 2025-2026

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **APPROUVE** la participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 sur la base de 1,50€ par habitant (population DGF 2024).

- **DECIDE** qu'une subvention d'investissement de 1483,50 € est attribuée au SDIS 22 pour chacune des années du fonds de concours

- **APPROUVE** la convention jointe en annexe portant sur les exercices 2025 et 2026.

- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 20415331 (Subventions d'équipement aux EPL à caractère administratif / Biens mobiliers, matériels et études).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

AFFAIRES COMMUNALES DELEGATION DE SIGNATURE

En vertu de la délibération 2020-094 du 02 novembre 2020 portant délégations consenties, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a passé commande de :

Objet	Société	Montant HT
Panneaux de signalisation et d'entrée de commune	SIGNAUX GIROD	988,40 € HT
Remplacement d'une lampe défectueuse dans le four de la cuisine de la salle des fêtes (suite visite de maintenance)	IGC 22	139,16 € HT
Remplacement bonde et grille de protection ventilateur rouillée dans la tour réfrigérée de la cuisine de la salle des fêtes (suite visite de maintenance)	IGC 22	279,91 € HT
Renouvellement du contrat de maintenance du radar pédagogique	ElanCité	199,00 € HT
Installation d'un coup de point d'arrêt d'urgence près des bouteilles de gaz du restaurant scolaire	DELESTRE	1 129,64 € HT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Montant des travaux à l'atelier communal – entreprise SAGORY

Lors du dernier conseil, le devis de l'entreprise SAGORY avait été retenue pour la somme de 16 535,00 € HT. Après négociations et discussions avec la société, le montant signé est de 13 960,00 € HT.

- Courrier Lamballe Terre & Mer – PLH 2026-2031

Lors du dernier Conseil, il avait été décidé d'établir un courrier à Lamballe Terre & Mer suite aux discussions intervenues lors de la séance. Ce courrier a été envoyé la semaine suivant le conseil du 7 avril 2025. Sa lecture en a été faite lors de cette séance.

- Subvention Contrat de Territoire – réhabilitation salle de motricité de l'école :
Après dépôt d'une demande de subvention sur le site ADULLACT, le Département a donné son accord pour un montant de 14 694,00 €. L'enveloppe initiale était de 88 195,00 €. Une partie de cette enveloppe a été utilisée pour les travaux de la salle multifonction pour un montant de 50 247,00 €. Il reste désormais un solde de 23 254,00 €.

- Compte rendu évaluation de l'école le jeudi 24 avril 2025
Alice BAUDUCÉL, conseillère municipale, explique le rôle d'une évaluation de l'école. Plusieurs axes sont surveillés : le bien être, les partenaires, le climat... Ce rapport est envoyé aux évaluateurs qui se déplacent une journée à l'école. Cela montre un autre point de vue et propose des axes de travail afin d'améliorer le travail au sein de l'école. Pour l'évaluation réalisée à Noyal, les observations des évaluateurs étaient très positives

- Information DIRO
Monsieur le Maire explique avoir repris contact avec Mme ARDENNOY, de la DIRO, concernant les protections acoustiques. Un rdv téléphonique est prévu avec la DIRO le lundi 12 mai à 16h00 pour faire un point complet sur le dossier (réponses au courrier de la Mairie, planification des travaux...)

- Compte rendu réunion agents / commission RH du vendredi 4 avril 2025
Christophe BRUAND, conseiller municipal, fait état du compte rendu entre les agents et la commission RH : informations à faire passer aux agents, missions argent de poche, propositions de formations et inscriptions aux concours.

- Compte rendu réunion SNCF – réfection de la VC 1
Gérard PELLAN, conseiller délégué à l'urbanisme, présente un bilan de la réunion avec la SNCF concernant les futurs travaux qui auront lieu sur la VC1 : à charge de la commune, le reprofilage de la voirie et les réseaux FT, BT et eaux pluviales. Les barrières du passage à niveau seront déposées par la SNCF qui en assurera la mise en sécurité pendant les travaux. Les travaux seront programmés en journée. La SNCF communiquera sur la date prévue (1 semaine en octobre).

- Retours sur le devenir du site internet de la commune
Frédéric LEJART, adjoint au Maire en charge du site internet, fait part du changement de prestataire du site internet de Lamballe Terre & Mer au 31/12/2026.

3 solutions au 01/01/2027 :

- arrêt du site communal
- recherche par la commune d'un autre prestataire
- mutualisation avec 9 autres communes.

Des devis ont été demandés pour des prestations en solo et des demandes de sites mutualisés.

Dates à retenir :

Prochain Conseil Municipal : lundi 2 juin 2025 à 20h00.

Réunion associations pour calendrier des dates de location de salle de 2026 : vendredi 20 juin 2025 à 18h30

Journée nettoyage des chemins de randonnées : samedi 14 juin 2025 à 8h00

Conseil Municipal exceptionnel le lundi 16 juin à 18h00 (aménagement D 712 avec PLCE et ICI DEMAIN) : diagnostics, esquisses et discussions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Noyal, le 05 mai 2025

Le Maire
Philippe HELLO

Le secrétaire de séance
Daniel PANSART



NOYAL